



Journal mensuel du Syndicat Interprofessionnel du CHU de Québec | Février 2021

2 Éditorial de la présidente 3 Écoutons les femmes/ Plan de contingence 4 Arrêté ministériel/
Vaccination et dépistage

Enfin le masque N95 en zone chaude!

Le 9 février 2021, près de 11 mois après que la FIQ l'ait réclamé, la CNESST exige que les travailleurs et travailleuses en santé soient protégés en zone chaude par le port d'un appareil de protection respiratoire de type N95.

Le comité SST du SICHU demeure vigilant quant à l'application de cette consigne dans nos différents milieux. Depuis le 11 février 2021, l'employeur a décidé que les endroits où le N95 serait obligatoire sont uniquement les soins intensifs de HEJ et le A4-C4 (unité covid) de HEJ. Toutes les professionnelles en soins qui œuvrent dans ces secteurs devraient être fit testées si elles ne le sont pas déjà. Selon les directives de la CNESST, le port du masque N95 est pour les professionnelles qui travaillent en zone rouge (chaude) uniquement et si, seulement si, 2 patients sont confirmés ayant la COVID 19 par le laboratoire. Il est décevant de voir le comportement de la CNESST alors que la connaissance du SARS-CoV-2 et de ses variants par les experts, viennent appuyer nos revendications en regard de la sécurité au travail des professionnelles en soins du Québec. La FIQ se bat depuis le début de la pandémie de la COVID-19. Deux recours judiciaires initiés par les Fédérations sont d'ailleurs toujours actifs devant les tribunaux pour permettre aux professionnelles en soins le droit de juger si elles doivent porter ou non un masque N95 dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous constatons que le Gouvernement préfère encore nous mettre à risque de contracter le virus et, d'assumer pas le biais de la CNESST, l'arrêt de travail à des coûts considérables. Ainsi, il contribue insidieusement à la pénurie de personnel, à la surcharge de travail dans les milieux de soins, à la fatigue et au surmenage des professionnelles. Étant les plus à risque de contracter la maladie de par notre travail, nous devenons un vecteur de transmission pour nos familles. Ne serait-il pas préférable de travailler en prévention en donnant la possibilité aux professionnelles en soins de juger du risque pour leur santé et d'autoriser le port du masque N95 auprès des patients en zone chaude et tiède? Ceci, au final, serait une économie pour l'ensemble des citoyens.

Pour toute question ou si vous éprouvez des difficultés à obtenir un « fit test » ou des masques N95 dans les secteurs visés, veuillez communiquer avec nous au bureau syndical.

Votre comité SST

Prime de disponibilité à TC / 1000\$

Vous êtes plusieurs à nous interpeller au sujet de la « prime » de 1000\$ / mois auquel vous avez droit si vous travaillez à TC. Voici les modalités pour y avoir droit :

Selon l'AM 2020-035

- 1- Un montant forfaitaire de **100,00 \$** par semaine complète **de travail** est versé ;
- 2- Un montant forfaitaire de **200,00 \$** pour la première période de travail complète de deux semaines consécutives **effectivement travaillées** ;
- 3- un montant forfaitaire de **400,00 \$** pour la période de travail complète de deux semaines **effectivement travaillées** consécutives et subséquentes à la période prévue au point 2 ;
- 4- La liste des établissements visés par l'arrêté ministériel est mise à jour à chaque semaine.

Les **conditions et modalités** suivantes s'appliquent à l'égard des montants forfaitaires prévus au présent arrêté :

1° vous devez travailler l'équivalent de 36,25hres ou 37,5hres selon votre titre d'emploi. Aux fins du calcul d'admissibilité aux montants forfaitaires, les heures effectivement travaillées incluent les heures régulières, les vacances, les congés de nuit et les congés fériés et excluent le temps supplémentaire et tout autre type d'absence, rémunérée ou non ;

2° les montants forfaitaires sont calculés et versés au prorata des heures régulières effectivement travaillées dans les milieux visés par le présent arrêté, à l'exclusion des vacances, des congés de nuit et des congés fériés.

Mélichka Gagnon, agente site HSS

Vaccination et dépistage COVID-19

Lorsque vous allez vous faire vacciner pour la COVID, vous pouvez réclamer **une heure à taux simple** en fournissant la preuve à votre chef de service. Si ce n'est pas effectué pendant vos heures de travail, vous pouvez également réclamer **le kilométrage qui excède** celui pour vous rendre à votre lieu de travail.

De même, lorsque l'employeur effectue un dépistage massif sur votre centre d'activités et qu'à sa demande, vous devez vous déplacer en dehors de vos heures de travail, vous pouvez réclamer **dix minutes à taux simple** ainsi que **le kilométrage excédentaire** à celui pour vous rendre à votre lieu de travail, s'il y a lieu.

Mélichka Gagnon, agente site HSS

Reçus d'impôt 2020

Pour toutes celles qui ont effectuées un ou des paiements de cotisations syndicales directement au syndicat, veuillez prendre note que tous les reçus d'impôt ont été postés. Si à la fin de février 2021 vous ne l'avez pas reçu, communiquez avec Nancy Légaré, trésorière :

Téléphone : poste 66669

Courriel au nancy.legare@chudequebec.ca



Éditorial de la Présidente

COVID et Rachid



Chères membres,

La 2^{ème} vague de la pandémie s'essouffle. Le délestage d'activités est en voie de se résorber et les activités des blocs opératoires sont reprises à 80% et continuent d'augmenter à chaque semaine. Il y a peu de patients positifs à la COVID et le nombre de travailleurs contaminés continuent à diminuer. Malheureusement, les plans de contingences sont toujours en place dans plusieurs centres d'activités. Il est temps de mettre fin à l'arrêté ministériel 007 puisque le besoin n'est plus là. L'affichage de postes a eu lieu, malgré l'arrêté ministériel, contrairement à plusieurs établissements. Le transfert massif devrait avoir lieu en mars. Ça demeure à surveiller. On espère tous ne pas avoir de 3^{ème} vague. La situation n'est pas facile pour les travailleuses du CHU, encore moins pour les professionnelles en soins. Lors des réunions avec l'employeur, nous continuons à marteler le fait que les travailleuses doivent avoir les bons équipements de protection, une rémunération adéquate lors des dépistages massifs et qu'il doit mettre un terme aux plans de contingence. Il doit remettre les effectifs de base sur les centres d'activités afin que les professionnelles en soins puissent donner des soins sécuritaires sans continuer de s'épuiser.

Samedi le 13 février dernier, avait lieu un spectacle de Rachid Badouri et il était possible de le voir en rediffusion jusqu'au samedi 20 février à 20h. (Vous pouviez vous inscrire sur le site internet du SICHU de Québec jusqu'au 19 février.) Ce spectacle remplaçait la fête SICHU qui n'a pas eu lieu cet automne. C'était aussi un temps d'arrêt pour dire merci à l'ensemble des professionnelles en soins du SICHU pour les soins donnés aux patients dans des conditions exécrales (TS, TSO, délestage, plan de contingence arrêté ministériel et j' en passe) depuis le début de la pandémie et qui tiennent le réseau à bout de bras (disons -le encore) depuis trop longtemps. En espérant que celui-ci a su mettre un peu de baume dans votre cœur le temps d'une soirée.

Que ferait la population de Québec sans les professionnelles en soins??

Nancy Hogan

Écoutons les femmes



La Journée internationale des femmes arrive à grands pas et c'est sous le thème «Écoutons les femmes» qu'elle sera célébrée. Dans les dernières années, les femmes ont tenté de plusieurs manières de faire entendre leurs revendications ou dénoncer les agressions vécues. Il nous suffit de penser au #Metoo et à la vague de dénonciation sur les médias sociaux du printemps dernier. Aujourd'hui, nous voulons mettre en lumière un autre mouvement émergent au Québec mais qui a pris naissance en France en 2019. Il s'agit des collages «anti-féminicides».

Des groupes de femmes collent des slogans féministes dans le but de dénoncer et de sensibiliser la population à l'incapacité des dirigeants à agir efficacement contre les violences faites aux femmes tout en tentant de heurter la sensibilité des lecteurs. Ces collages sont composés de lettres capitales peintes en noir sur des feuilles de papiers pour ne pas endommager le mobilier urbain et elles sont installées dans des lieux jugés symboliques.

Le phénomène s'est amplifié au Québec suite à l'acquiescement de Gilbert Rozon, cet automne. Ces femmes ont choisi la désobéissance civile car, selon elles, lorsqu'elles utilisent les voies légales, elles ne peuvent gagner. Elles doivent faire leurs actions de manière clandestine, la peur au ventre de se retrouver couchées au sol et les mains menottées dans le dos. Il est nécessaire de créer un tribunal réservé aux victimes d'agression sexuelle pour que celles qui osent dénoncer leur agresseur puissent enfin être entendues

Isabelle Trépanier, comité de condition féminine

Plan de contingence COVID:

Comment garder la tête hors de l'eau?

Trop souvent, et ce depuis plusieurs années, notre surcharge de travail nous empêche de prendre soins de nos patient-e-s et de leurs proches au meilleur de nos connaissances, de notre expertise et de notre jugement. La pandémie, avec ses plans de contingence COVID mis en place par l'employeur, est venu exacerber cette réalité. Comment donner un soin de qualité et humain alors que le nombre de patients à notre charge ne fait qu'augmenter? C'était déjà TROP lourd avant les plans de contingence! Syndicalement, nous répétons à toutes les tribunes que cela est insoutenable. La machine ne peut pas repartir à pleine vapeur alors que des plans de contingence sont encore en place et que des professionnelles en soins délestées ne sont toujours pas de retour sur leur poste. On nous répond que, malheureusement, il n'est plus possible de viser l'excellence des soins, mais qu'il faut s'en tenir à la sécurité. L'employeur a d'ailleurs mis en ligne, sur le Spot, dans la section COVID, un onglet qui s'intitule « Modulation des activités ». On y retrouve les activités de soins que l'on peut moduler quand la charge devient trop lourde. Cela est une bien mince consolation, mais celui-ci reconnaît tout de même que nous ne pouvons pas tout faire. Cependant, je demeure très inquiète quant à l'avenir de nos professions. Qui voudrait pratiquer dans des conditions qui ne lui permettent pas de donner le meilleur de lui-même? Cela n'est pas viable à long terme et il faut continuer à se battre pour qu'une loi sur les ratios professionnelle en soins/ patients voit le jour!

Jasmine Fugère VP site HSFA